

Burundi : Plaidoyer pour l'application de la Convention de l'ONU contre la corruption

@rib News, 03/09/2018 NOTE DE PLAIDOYER SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION PAR LE BURUNDI EMISE LORS DE LA 9ème SESSION DU GROUPE D'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION PREVUE DU 03 AU 5 SEPTEMBRE 2018 A VIENNE EN AUTRICHE. 1. Les pays du monde à travers les Nations Unies, ont constaté que la corruption est un mal insidieux qui sape la démocratie et l'Etat de droit, qui conduit à des violations graves des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, réduit la qualité de la vie et constitue un terreau à la criminalité organisée et au terrorisme etc.

En effet, il ne peut pas y avoir de la démocratie, une bonne éducation pour tous, une croissance économique, une redistribution équitable et juste du revenu national, bref la prospérité dans un pays, si la corruption n'est pas combattue voire éradiquée. De ces constats, les gouvernements du monde entier dont le Burundi se sont mis d'accord à lutter efficacement contre ce fléau en mettant en place en 2003 la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC). Lire l'intégralité de la Note

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});